

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 16/09/2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le trente du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, V. LEROY, C. CAPELLE, C. FORMONT, M.A. DUPUIS, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY

Absents excusés : R. LETOMBE,

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 17 juin 2019.

### **1 – RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

Le Maire informe l'assemblée que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2018 et que ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **2 – DECISION MODIFICATIVE 1**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier des imputations qui ne correspondent pas à la nature de certains biens et qu'il convient de créditer 1 452,00€ au compte 2132 chapitre 041 et de débiter 1 452,00€ au compte 21312 chapitre 041, de créditer 50 489,00€ au compte 2151 chapitre 041 et de débiter 50 489,00€ au compte 21316 chapitre 041, de créditer 27 675,00€ au compte 2152 chapitre 041 et de débiter 27 675,00€ au compte 2151 chapitre 041.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

### **3 – AVENANT DE CONTRAT D'UN AGENT TECHNIQUE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que Madame GANTOIS est recrutée au poste d'agent d'entretien pour pallier aux indisponibilités de l'agent titulaire du poste. Son contrat est pour une durée de 6 heures mensuelles. Le Maire, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du à l'absence d'un agent pour maladie, propose de la porter à 26 heures par mois pour une durée d'un mois.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition

### **4 – COMMUNICATION EN PERIODE PREELECTORALE – INFORMATION DU DPO**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'édition 6 des infos du DPO qui concerne la communication en période préélectorale et rappelle les règles légales : l'article L52-1, alinéa 2 du Code Electoral dispose que « A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin ».

## 5 – REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle que les logements communaux sont loués vides et mensuellement au prix fixé à 375€ pour le logement communal du rez-de-chaussée et à 420€ pour le logement communal du 1<sup>er</sup> étage. Les charges d'eau, de gaz et d'électricité sont comprises dans ces tarifs.

Le Maire informe l'assemblée que des compteurs individuels d'électricité ont été installés dans les logements communaux afin de se conformer à la loi et que l'installation de compteurs d'eau individuels est en cours. Il est nécessaire d'ajuster le montant des loyers, la charge des consommations d'électricité et d'eau étant transférée aux locataires.

Le Maire propose ces nouveaux tarifs de loyer : 305€ pour le logement communal du rez-de-chaussée (250€ de loyer et 55€ de provision de charges) et 370€ pour le logement communal du 1<sup>er</sup> étage (300€ de loyer et 70€ de provision de charges).

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs précisés ci-dessus pour la location de ces logements à compter du 01/11/2019.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les conseillers des courriers reçus en remerciements des subventions allouées (les Restaurants du Cœur, l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles, du Secours Catholique, l'association de Chasse de Morlincourt et le Rétro Dart's) ainsi que celui de l'institutrice à qui une fête de départ en retraite a été organisée.
- Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il faut organiser la cérémonie du 11 novembre prochain et la réception du beaujolais nouveau qui aura lieu le vendredi 22 novembre.
- Le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'aide d'urgence pour le changement d'un chauffe-eau est parvenue à la mairie. Le Conseil Municipal oriente la demande vers le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de NOYON qui est ouvert aux personnes âgées et leur entourage.
- Le Maire informe l'assemblée que l'organisation de la prochaine distribution du colis de fin d'année est en cours mais que la nouvelle réglementation en matière de données personnelles impose le consentement écrit de chaque personne qui est concernée par la condition d'âge (avoir plus de 65 ans). Une lettre d'information va être distribuée, accompagnée d'une autorisation à signer ainsi qu'un coupon-réponse.
- Le Maire informe l'assemblée qu'une souscription nationale pour financer la conservation et la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris est en cours. Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à cette souscription.
- Le Maire informe les conseillers que des dégradations ont lieu dans l'aire de jeux et que certains conseillers préconisent la pose de caméras de surveillance. L'ensemble du Conseil Municipal demande plus d'informations sur la législation et les tarifs des caméras de surveillance. Un ratelier vélo va être installé à l'extérieur de l'aire de jeux pour répondre à des demandes et éviter que certains rentrent leur vélo à l'intérieur.
- Le Maire informe l'assemblée que des cailloux ainsi qu'un géotextile vont être mis dans certaines allées du cimetière pour lutter contre les herbes envahissantes qui ne peuvent plus être traitées depuis la nouvelle législation sur les produits phytosanitaires.



Le Maire,  
Daniel CHARLET